



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00591

Numéro SIREN : 413 026 550

Nom ou dénomination : SARL CIFRA

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2013 sous le numéro de dépôt 9603

SARL CIFRA
Société À Responsabilité Limitée AU CAPITAL DE 908 000 €
SIEGE SOCIAL : IMPASSE DES VAUX PARES
35510 CESSON SEVIGNE
413 026 550 RCS Rennes



9603
10 OCT. 2013

Le
Dépôt N°

19973591

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 31 AOÛT 2013

L'an deux mille treize,

Le trente et un août, à dix-huit heures ,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|--------------|
| - Madame Christelle TRAVERS, propriétaire de | 55 615 parts |
| - Monsieur François TRAVERS, propriétaire de | 1 135 parts |

soit un total de 56 750 parts
sur les cinquante-six mille sept cent cinquante (56 750) parts composant le capital social.

Monsieur Antoine TURMEL est présent à la réunion.

Madame Christelle TRAVERS préside la séance en sa qualité de gérante associée.

Elle constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Madame la présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un gérant, fixation de ses pouvoirs, fixation de sa rémunération,
- Pouvoirs en vue des formalités
- Questions diverses.

La présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, elle met successivement aux voix les résolutions suivantes :

GT

FT

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de nommer, à compter du 1^{er} septembre 2013 :

- Monsieur Antoine TURMEL, né le 5 novembre 1989 à RENNES (Ille et Vilaine), demeurant 4 ter rue des Vaux Parés, CESSON SEVIGNE (Ille et Vilaine), en qualité de gérant, pour une durée indéterminée.

Monsieur Antoine TURMEL exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Dans la limite de l'objet social, le gérant bénéficie des pouvoirs les plus étendus pour représenter et engager la société envers les tiers.

Dans tous les cas il agira conformément à l'intérêt social et dans le respect des droits des associés

Il percevra une rémunération dans le cadre de ses fonctions qui sera fixée ultérieurement par une délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Antoine TURMEL, présent physiquement à l'assemblée, déclare accepter le mandat de gérant qui vient de lui être confié et s'engage à consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Il déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par les textes en vigueur et les statuts qu'il a préalablement consulté pour l'exercice de ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés présents ou représentés.

Christelle TRAVERS



François TRAVERS



Antoine TURMEL

(signature sous la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de gérant »°

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

